

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR.

MERCREDI & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

MERCREDI, 12 MARS 1884.

16, COTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
12 mars 1884

LA Maison des mystères.

(Suite)

Le digne tabellion réalisait un type absolument disparu de notre temps, et que pour cela même nous allons esquisser en trois coups de plume: Très long, très maigre et strictement vêtu de drap noir élimé et montrant la corde, il avait une petite tête pointue, parfaitement chauve, couronnée par une vieille perruque poudrée, placée de travers et que soulevait du côté gauche une majestueuse plume d'oie fichée derrière l'oreille. Son visage, taillé en lame de couteau, offrait la physionomie pillarde et même un peu coquine de ces suppôts de la chicane que Boileau-Despréaux a mis en scène dans son *Lutrin*.

Figurez-vous un front déprimé et fuyant, deux petits yeux d'un gris pâle qui ne regardaient jamais en même temps du même côté, un nez mince et crochu, tordu du bout, — une bouche aux lèvres minces allant de l'une à l'autre oreille. — Ornez cette bouche d'un rire perpétuel, parfois ironique, souvent obséquieux, toujours faux, et vous aurez une idée exacte de la figure du tabellion.

Tout le reste était à l'avenant: mains noueuses et rougeâtres, avec des ongles en deuil; pieds larges et plats, s'étalant dans des souliers ternes à boucle de cuivre que le vert de gris dévorait.

Voilà l'homme!... Ce portrait est exact, et certes il ne ressemble guère aux notaires d'aujourd'hui, élégants, tirés à quatre épingles, gens du monde avant tout, et gagnant cent mille francs par an!.....

Nous ne dirons rien du cabinet, si ce n'est qu'on n'aurait pu trouver de meilleur cadre pour la vilaine silhouette que nous venons de tracer.

Une fade odeur de papiers moisis et de vieux parchemins s'échappait des sacs de procédés accumulés contre les murs... Cette odeur était si fétide que Kerjean fut obligé d'appuyer contre ses narines son mouchoir imprégné de parfums.

Cependant Me Bonnin continuait à prodigier les salutations et les révérences. Le baron coupa court à ces baise-mains.

— Monsieur, dit-il au tabellion on a dû vous dire que je venais chez vous pour une affaire d'importance.....

— On me l'a dit, monsieur le baron... Ce n'est un précieux et incalculable honneur de recevoir en mon cabinet un aussi illustre gentilhomme que monsieur le baron... et je ferai tous mes efforts pour mériter la continuation de sa confiance.

Kerjean interrompit le notaire royal.

— L'affaire qui m'emmène, poursuivait-il, peut je le crois du moins se terminer sur-le-champ...

— De quoi s'agit-il, monsieur le baron...

— C'est vous m'a-t-on dit, qui êtes chargé des intérêts de mademoiselle de Nozeroy, seule et unique héritière du marquis de Nozeroy son père, décédé il y a environ cinquante années...

— En effet c'est bien moi monsieur le baron... Mademoiselle

de Nozeroy est ma plus ancienne cliente... de même que M. le marquis son père et M. le marquis son grand-père étaient les clients de mes honorables prédécesseurs.

— Parmi les valeurs de la succession se trouve un immeuble...

— Plusieurs, monsieur le baron plusieurs, et de fort importants...

— Il n'est question en ce moment que d'un seul d'entre eux...

— Lequel, monsieur le baron?

— Un hôtel situé rue d'Enfer.

Me Bonnin fit un brusque mouvement de surprise.

— L'Hôtel du Diable?... s'écria-t-il.

— Précisément.

— Excusez ma surprise, reprit le tabellion, mais je ne comprends guère ce que peut avoir à me dire monsieur le baron au sujet de l'Hôtel du Diable.

— J'ai à vous demander d'abord quel en est le produit annuel?

Me Bonnin eut aux lèvres un agréable sourire.

— Ah fit-il d'un air de respectueuse familiarité, je vois bien que monsieur le baron plaisante.....

— Je ne plaisante jamais.

— Dans ce cas, je m'aperçois avec regret que monsieur le baron n'est pas au courant...

— Au courant de quoi?

— Des faits qui se sont passés jadis dans le dit hôtel...

— C'est ce qui vous trompe... je connais tous les détails de la légende à laquelle vous faites allusion en ce moment...

— Et monsieur le baron persiste dans sa question?

— J'y persiste, et je vous prie de vouloir bien me répondre.

— Eh bien! ce produit est parfaitement nul... Hôtel, jardin et dépendances sont une non-valeur de la succession.....

— Pourquoi donc ne point tirer parti de tout cela, si vous plaît?

— Parce qu'il n'existe qu'un moyen d'utiliser les bâtiments et les terrains, et nous allons sans doute nous décider à l'employer.....

— Peut-on le connaître?

— Très bien... Mademoiselle de Nozeroy fera raser l'hôtel... nous vendrons les matériaux, si quelques acquéreurs se présentent, et nous louerons les jardins à des maraichers, s'il s'en trouve qui consentent à cultiver ce sol maudit.....

— Voilà des projets de démolition qui me paraissent constituer une ressource fort triste et fort incertaine.....

Monsieur le baron a parfaitement raison... mais nous n'avons pas le choix...

— Combien pensez-vous qu'il qu'il soit possible de retirer des matériaux et des terrains?

— Une quinzaine de mille livres... en cavant tout au plus haut.

— Alors si l'on vous offrait vingt mille livres, payés comptant de l'Hôtel du Diable tel qu'il est, vous accepteriez?.....

— Sans contredit... Par malheur on ne nous les offre pas...

— Vous avez les pouvoirs nécessaires pour terminer?

— J'ai des pouvoirs complets et sans restrictions.....

— Dans ce cas, monsieur le notaire, prenez une feuille de parchemin et une plume, je vous prie.....

— Pour quoi faire?

— Pour rédiger un acte.

— Quel acte?

— Un acte de vente. Me Bonnin regarda Luc avec de yeux stupéfaits, puis il balbutia:

— Il faut bien que j'avoue à monsieur le baron que je ne comprends pas un seul mot de ce qu'il me fait l'honneur de me dire...

— C'est pourtant bien tout simple...

— Pas déjà tant!...

— C'est pourtant bien simple, reprit le gentilhomme en riant, mademoiselle de Nozeroy, dont vous êtes le fondé du pouvoir me vend l'hôtel situé rue d'Enfer et vulgairement connu sous le nom d'*Hôtel du Diable*. Cette vente est consenti et acceptée moyennant une somme de vingt mille livres, que je vais vous payer argent comptant, aussitôt après la signature de l'acte.

Me Bonnin n'en pouvait croire ces oreilles.

— Comment s'écria-t-il avec une manifeste stupeur, monsieur le baron achète l'*Hôtel du Diable*!...

— Si vous voulez bien me le permettre...

— Mais au nom du ciel, qu'en fera monsieur le baron?...

— Ceci me regard seul...

— J'en conviens de tout mon cœur, et je prie monsieur le baron de m'excuser... Mais c'est que, malgré tout, il m'est impossible de me persuader que monsieur le baron ne se divertit pas à mes dépens et qu'il s'agit d'une affaire réelle et sérieuse.

Luc tira de sa poche une lourde bourse.

Il prit dans cette bourse une pile de pièces d'or qu'il déposa sur le basane noire et déchiquetée qui recouvrait le bureau du tabellion, et dit:

— Ces cinquante louis que je vous prie d'accepter à titres d'honoraires pour l'acte que vous allez dresser vous persuaderont peut-être.....

Me Bonnin dut se rendre à l'évidence et admettre la réalité d'une chose qui continuait cependant à lui sembler fantastique au premier chef.

Il salua jusqu'à terre, il empocha les cinquante louis, il quitta le siège sur lequel il s'était laissé tomber pendant les dernières répliques du dialogue qui précéda et ouvrant la porte de l'étude, il cria:

— Monsieur le premier clerc, apportez moi sans retard toutes les pièces relatives à la propriété de l'*Hôtel du Diable*... Ces pièces se trouvent dans les dossiers de la succession de Nozeroy...

Quoique la porte du cabinet eût été refermée presque aussitôt qu'ouverte, en entendit un bourdonnement confus succéda dans l'étude à ces paroles.

Sans doute la stupefaction de messieurs les clercs ne le cédait en rien à celle que nous avons vu leur patron manifester un instant auparavant.

Peu à peu, néanmoins, ce bourdonnement confus se calma, et fioit par s'éteindre tout-à-fait; puis le maître clerc entra dans le cabinet de son patron, apportant les parchemins demandés, liasse épaisse et d'où s'échappait (au dire des superstitieux basochiens), une vapeur sulfureuse et diabolique.

Le notaire prit ces parchemins, les feuilleta rapidement afin de s'assurer qu'ils étaient en bon ordre, et donna l'ordre à son subordonné de préparer incessamment un acte de vente.

Feuilles d'annonce.

" Il est si souvent d'usage d'écrire le commencement d'un article dans un style élégant et intéressant, puis de changer tout-à-coup son article en une réclame appelant l'attention du public sur les propriétés des Amers de Houblon pour encourager le peuple à en faire l'essai, et lui prouver qu'il n'a pas employé d'autres remèdes. "

" Le remède est si favorablement annoncé par les journaux de tous les partis et de toutes les dominations religieuses, et si supplantant toutes les autres médecines. "

" Personne ne peut nier la vertu du houblon et les propriétés des amers ont montré beaucoup d'habileté en composant une médecine dont les bons résultats sont palpables. "

Est-elle morte ?
" Non !
" Elle a souffert et languit durant des années.
" Les médecins ne lui donnaient aucun soulagement. "

" Et un bonjour les amers de houblon dont les journaux lui avaient dit tant de bien !
" Vraiment ! Vraiment !
" Combien nous devons être reconnaissants pour cette médecine. "

Les souffrances d'une fille.
" Il y a onze ans notre fille était clouée sur le lit de douleur.
" Elle souffrait des maladies de reins, du foie, de rhumatismes et de débilité nerveuse.
" Elle était sous les soins des meilleurs médecins qui lui donnaient toutes espèces de remèdes sans lui donner de soulagement, et maintenant elle est très bien après avoir fait usage des Amers de Houblon que nous avions méprisés pendant des années. — Les Parents. "

Un père qui se rétablit.
" Mes filles disent :
" Comme notre père est mieux depuis qu'il fait usage des Amers de Houblon. "

" Il se rétablit vite après avoir souffert d'une maladie déclarée incurable. "

" Comme nous sommes heureuses qu'il fasse usage de vos amers. "

UNE DAME D'UTICA, N. Y.

BULLETIN FINANCIER

ACTIONS.	Valeur des actions.	Dernier div. 6 mois.	Vendeurs p. \$100	Acheteurs p. \$100
Banque de Montréal	200	5 00	190	199 1/2
Ontario	100	3	94	104
Peuple	50	2 1/2	70	6 1/2
Molson	50	4	118	116
Toronto	100	4	184	183
Jacques Cartier	25	3 1/2	95	85
Marchands	100	3 1/2	114	112 1/2
Quebec	100	3 1/2	110	110
Union	100	2 1/2	67	67
Commerce	50	4	126	125 1/2
Exchange 3 mois	100			
Impériale	100	4		
Fédérale	100	5	139	130 1/2
Nationale	50			63
Cie de Tel. de Montréal dernier 3 mois	40	2	124	123
Tel. de la Puissance dernier 3 mois	50	1 1/2	90	87
Navigation de Richelieu	100	3	63	63 1/2
Chem F à lisses de la Cité, 1 an	50	7	121	121
Gaz de Montréal	40	6	182 1/2	189 1/2
Canada Cotton Co	100	4	80	80
Ass Roy le Canadienne 1 an	100		55	55
Chars Urb de la B-V	50	3	200	200
Ass de Queb contre le feu 1 an	100	5	115	115
Trav. Levis et Queb dernier 3 mois	100	2	122	122
Gaz de Québec	200	4	115	115
Quebec Steamship Co	100		50	50
Société de Prêts et Placements Québ.	100	2 1/2	69	69
Société de Construction des Artisans	50	2	60	60
Chars Urbains de la H-V, 1 an	50		50	50
Ch fer du Pacifique	100	3 1/2	55	54 1/2
St-Paul Minn et Manitoba 3 mois	100	2	95 1/2	95 1/2
Société de Construction Permanente	50		67	67
Cie des terres du Nord-Ouest	£10		63	61
Dundas Cotton Co	100		70	70

Banque de Montréal 25 à 188 1/2, 7 à 188 1/2, 50 à 189 1/2, 5 à 190, Banque Ontario 25 à 194, Banque Toronto 30 à 183 1/2, Banque des marchands 50 à 113, Banque Fédérale, Cie du chemin à lisses de la cité, 90 à 120 1/2, 210 à 120 1/2, 00 à 121, 25 à 121 1/2, Cie du Gaz de Montréal 25 à 188 1/2, 325 à 189, 75 à 188 1/2, 25 à 188 1/2, Chemin de fer du Pacifique, 200 à 55.

G. H. BURROUGHS, courtier, Rue Saint-Pierre, Québec.

Charbon Ecossais
A vendre au quai Chabot
S'adresser à
F.-X. CHABOT,
Rue Commerciale



LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mails

Canadiennes et des Etats-Unis

1883 Arrangements d'hiver 1884

CETTE LIGNE se compose des puissantes steamers en fer de 1ère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits à compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapidité et confort, renferment toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Vaisseau. Tonnage. Commandants

NUMIDIAN	6100	(en construction)
PARISIAN	5400	Capt J. H. Wylie
SARDINIAN	4550	Capt J. E. Dutton
POLYNESIAN	4100	Capt J. Brown
SARMATIAN	3500	Capt J. Graham
CIBASSIAN	4000	Lt. Smith
PERUVIAN	3400	Capt J. Ritchie
NOVA SCOTIAN	3300	Capt Richardson
HIBERNIAN	3440	Capt Hugh Wylie
CASPIAN	3200	Lt. Thompson
AUSTRIAN	2700	Lt. E. Barrett
NESTORIAN	2700	Capt. D. J. James
PRUSSIAN	3000	Capt A. McDougald
SCANDINAVIAN	3000	Capt J. PARK
SIBIRIAN	4000	(en construction)
HANOVERIAN	4000	Capt J. G. Stephen
BUNOYAN	3800	Capt J. Scott
COREAN	4000	Capt R. P. Moore
GRECIAN	3600	Capt LeGallant
MANITOBAN	3150	Capt Macnicol
CANADIAN	2600	Capt C. J. Meurles
PHENICIAN	2800	Capt John Brown
WALDENIAN	2800	Capt Moore
LUCERNE	2200	Capt W. Dalziel
NEWFOUNDLAND	1500	Capt Mylius
ACADIAN	1300	Capt McGrath

La route la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre).

Ligne de la Malle, Liverpool.

De Liverpool	De Portland	De Halifax
Jeudi	Jeudi	Samedi
7 fév. SARDINIAN	28 fév. 1 Mars.	
14 " CIRASSIAN	6 mars 8 "	
21 " POLYNESIAN	14 " 15 "	

Prix de passage de Québec
Cabine.....\$62.65, \$78 et \$88
(Selon les accommodements)
Intermédiaire.....\$45.00
Entrepont.....\$31.00

SERVICE DE GLASGOW et PORTLAND.

De Glasgow	De Portland
Vendredi	Samedi
9 fév. GRECIAN	26 fév.
16 " SCANDINAVIAN	6 mars
23 " HANOVERIAN	13 "

Service de Glasgow et Boston.

De Glasgow	De Boston
Vendredi	Samedi
30 Jan. MANITOBAN	1 Mars.
13 Fév. MANITOBAN	15 "

Cabines et lits retenus sur paiement d'avance.
Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.
Connaissements directs pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest données à Liverpool et à tous les ports de mer du continent.
Pour autres informations s'adresser à

ALLANS, RAE et Cie., Agents.
11 Jan. 1883

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Copyrights, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years experience. Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper, \$3 a year, Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 23 Broadway, New York.

" LE QUOTIDIEN "

Journal du soir

PARAISANT TOUS LES JOURS

Prix de l'abonnement:
UN AN \$2 00
SIX MOIS 1 00
TROIS MOIS 50

Tous des annonces:
Première insertion - 10 cts. la ligne.
insertion subséquente - 5 "

Joseph-Edmond Roy, NOTAIRE.

No. 4, Rue Wolfe, Lévis.
Heures de bureau, — 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

ANNONCES NOUVELLES

Avis.—Napoleon Murray. Grand écan de meubles.—Oct. Lemieux. Nouvellement recq.—J. B. Michaud. Cour Supérieure.—Ed. L. Burroughs. Orgues-Harmoniums.—L. E. N. Praitte. Jeffery, Montreuil et Cie.—A louer.—Louis Bourget.

LEVIS, 12 MARS 1884.

Les bureaux

ET LA LIBRAIRIE DU "QUOTIDIEN" Sont transportés au No. 12, COTE DU PASSAGE. Deux maisons plus bas que celle ci-devant occupée. MERCIER & CIE.

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 7 mars 1884

M. le rédacteur, Nous sommes en vahis par les chemins de fer. La nomenclature des demandes les concernant écrit un volume. Tant mieux ! Ne nous laissons pas trop devancer par les autres pays, et suivons le mouvement du siècle sous ce rapport. La construction d'un chemin de fer décaple la valeur des propriétés, active l'industrie et le commerce, donne l'ouvrage à un grand nombre, augmente la valeur des produits de la ferme, et constitue un véritable progrès matériel. Que de forêts feraient place, dans notre province, à de grandes et riches paroisses, si nous avions plus de chemins de fer ! Rendons grâce au gouvernement de Québec qui a doté la rive nord du Saint Laurent de cette belle voie ferrée qui s'étend aujourd'hui de base à nos réclamations, et qui lance notre province dans cette ère de chemins de fer. Bientôt nous aurons le chemin du Lac Saint-Jean, le chemin de la Baie des Chaleurs, pour lequel M. Riopel fait de si légitimes efforts, un chemin sur la rive sud du Saint Laurent, de Lévis à Montréal, et que d'autres ? Pour cela, nous aurons des sacrifices pécuniaires à faire, mais les recettes augmentent en proportion. Un des titres du gouvernement fédéral, est d'avoir adopté cette politique que les chemins de fer sont la richesse de la Poissance et doivent être subventionnés par elle. Conservons un tarif protecteur, augmentons les revenus publics tout en faisant la fortune des particuliers, mettons le trésor à même de contribuer à toutes les grandes entreprises de chemin de fer et de navigation : voilà l'usage des parties du programme conservateur.

On s'étonne et on s'alarme ici de la lutte si déloyale que certains journaux font à la députation conservatrice de la province. Il y aurait beaucoup à dire là-dessous. Peut-être faudra-t-il le dire plus tard : tant pis ! Ce serait le moment de la déchéance du parti conservateur. Il y a pas, dans un pays constitué comme le nôtre, de parti assez fort pour subir victorieusement de telles luttes.

Aujourd'hui, Québec est fort, fort de son union autour de ses chefs, fort du respect et de l'autorité qu'il commande. Pourquoi ne pas se servir de cette force et de cette union pour le bien de la Poissance et de notre province ? Pourquoi ces germes de division, ces attaques incessantes et absurdes contre certains hommes marquants ? Pourquoi essayer de diminuer le mérite de certains députés ? Tout cela tournera au profit de l'élément libéral. C'est le devoir des chefs et de tout bon patriote qui peut quelque chose, de faire cesser ces luttes.

Le discours de sir Léonard a été un véritable succès, et il nous a montré l'aspect le plus riant et le plus encourageant. Chaque année, il diminue les impôts, et cependant les déficits ne montent pas leur hideuse tête. Le sentiment général, toutefois, est que le temps est arrivé de ne plus diminuer les recettes. En face des exigences provinciales, il va plutôt falloir songer à les augmenter.

Nous attendons avec hâte les résolutions au sujet des \$12,000 par millions ainsi que sur le prolongement du Pacifique jusqu'à Québec, et enfin la question du réajustement du subside. Rien de décidé encore au sujet du bill sur la franchise et sur les licences. Au revoir.

A PROPOS D'ETYMOLOGIE

Le Nouvelliste de lundi soir croit avoir fait une découverte dans une intéressante étude de M. T. P. Bedard. Le Quotidien d'hier la reproduisait comme merveille du genre. D'après M. Bedard, la Pointe Lévis devrait son nom à Flenny de Levy, duc de Ventadam. On se creuse la tête pour savoir quel peut bien être ce personnage. L'écrivain a sans doute voulu dire Henry de Levy, duc de Ventadour. Jusque là nous accusons le

directeur d'épreuves de la Revue Canadienne. Mais le Nouvelliste, en avant d'histoire, reproduit sans sourciller Flenny de Levy duc de Ventadam. Nous lui donnons un bon point pour ses connaissances historiques. M. Bedard est encore plus fort que le Nouvelliste. Il prétend avoir vu Lévis nommé Pointe de Lévi dans Charlevoix dès l'année 1629. Comment a-t-il pu lire ce renseignement dans Charlevoix en 1629 quand son ouvrage n'était pas encore paru ? Evidemment M. Bedard a rien lu du tout et reproduit en le tronquant un renseignement oral qui lui fut donné. C'est Champlain qui nomme la côte sud Lévis, pour la première fois, en 1629, et encore il ne dit pas Pointe de Lévi mais bien Cap de Lévi.

Nous ferons remarquer à M. Bedard que la ville de Lévis fut ainsi appelée en 1861 en l'honneur du vainqueur de Ste-Foye et que c'est St-Joseph de la Pointe-Lévis qui tire son nom du duc de Ventadour. En terminant, nous demanderons à la Revue canadienne, qui est toujours fort intéressante du reste, de vouloir bien surveiller la correction de ses épreuves. Ces manquements peuvent être pardonnés dans un journal publié au jour le jour, mais dans une revue de littérature destinée à être conservée on doit être plus soigneux. Par exemple, dans l'étude de M. Bedard les noms historiques sont tronqués d'une façon déplorable, v. g., Flenny de Levy, duc de Ventadam pour Henri de Levy, duc de Ventadour; Bancourt pour Bancourt; Mont-Royal pour Por-Royal; Pontreincourt et Contricourt pour Pontreincourt. Nous avons compté quarante trois erreurs typographiques dans huit pages d'imprimé. Il y a certaines phrases dont le sens est parfaitement incompréhensible.

DISCOURS DE MM. BLONDEAU ET BILLY

La chambre des Communes a eu le plaisir d'entendre les députés de Kamouraska, et de Rimouski, et nos lecteurs parcoureront leurs discours avec satisfaction. Ces deux députés, par leur assiduité aux travaux sessionnels, leur haute intelligence, leur dévouement à leurs constituants, sont devenus marquants entre tous, et ont prouvé l'excellence du choix de leurs commettants. Ils sont du reste fort estimés de leurs collègues, et de toute manière fort honneur à leurs comtés. Voici ces discours tels que nous les trouvons dans le Hansard officiel.

L'AFFAIRE DU DÉTECTIVE SKIFFINGTON.

M. BLONDEAU : Je demande copie de tous rapports, lettres et documents quelconques se rattachant à la poursuite par le nommé Skiffington contre Thomas Michaud et Florian Dumais, de St-Paschal, en 1881, devant les juges de paix, ainsi que copie des plaintes, mandats, preuve, jugements et mémoires de frais ; aussi des plaintes faites contre le dit Skiffington ou à son sujet, concernant le non paiement des frais occasionnés pour les poursuites par lui intentées et déboutées avec dépens contre lui ; et aussi copie de toute la correspondance échangée à ce sujet entre les particuliers et le département des chemins de fer, et entre ce dernier et le dit Skiffington ; et aussi copie de tous documents concernant la plainte d'Auguste Martin, de St-Paschal, greffier de la dite cour des juges de paix, contre le dit Skiffington, parce que ce dernier ne lui a pas payé ses frais, honoraires et déboursés ; et tous les documents s'y rattachant. Pour obliger ceux de mes honorables amis qui ne comprennent pas le français, je vais tâcher d'expliquer en anglais les raisons qui me portent à faire cette motion. En agissant ainsi, je dois demander l'indulgence de cette honorable chambre, car je ne me sers pas de ma langue maternelle.

En 1881, M. Skiffington, le soi-disant détective du chemin de fer Intercolonial s'est adressé au greffier des juges de paix de St-Paschal pour lui demander deux mandats d'arrestation contre Thomas Michaud et Florian Dumais, accusés d'avoir passé sur la ligne du chemin de fer Intercolonial en contravention à la loi. Naturellement, ces deux hommes qui sont des citoyens très paisibles, ont été très contrariés de la chose et pour se protéger, ils ont employé un avocat pour les défendre contre l'accusation portée contre eux par le dit Skiffington. Je suppose que ce dernier espérait que tout se passerait selon son désir, mais lorsqu'il vit que l'avocat défendait la cause de ces deux hommes, il crut qu'il était prudent d'abandonner l'action intentée contre Michaud. Comme Skiffington ne parle pas un mot de français et avait affaire à des Canadiens-français, il fut obligé d'employer un interprète pour faire sa proposition à Michaud. Cette proposition était que si Michaud voulait payer les frais, l'action intentée contre lui serait retirée.

Mais Michaud refusa en disant que sa cause était entre les mains de son avocat, et qu'il était prêt à procéder.

Quand Skiffington s'aperçut qu'il ne pourrait pas sortir de la position difficile qu'il occupait sans continuer les causes il dut procéder et ces deux actions furent jugées par le magistrat qui les débouta avec dépens contre Skiffington.

Vous voyez, sans doute, M. l'Orateur, que Skiffington a payé les frais de ces deux mandats ; mais il n'en fut rien. Après s'être vainement adressé à lui plusieurs fois, le secrétaire des juges de Paix, M. Martin, m'a demandé, enfin, si je voulais présenter mon mémoire de frais au département des chemins de fer. C'est ce que j'ai fait. M. l'Orateur. Bien que ce M. Martin ne soit pas un de mes amis politiques, je me suis efforcé de lui faire rendre justice comme s'il eût été un de mes partisans, et je prétends que justice doit être rendue dans le cas actuel. J'ai présenté moi-même ce mémoire, et y a un an, l'administrateur des chemins de fer du gouvernement et bien que je lui eusse demandé plusieurs fois si l'on avait rendu quelque décision, le règlement de la question n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'il ne l'était au commencement. Cependant, aujourd'hui, Skiffington prétend qu'il ne se rappelle pas avoir tra-

duit deux hommes paisibles devant le juge de Paix, à St-Paschal, mais il dit que deux hommes portant le même nom ont été arrêtés comme voleurs à la Rivière-du-Loup. Eh bien ! M. l'Orateur, que pensez-vous d'un homme qui cherche à cacher les faits, qui cherche à éluder la question et qui cherche par un moyen ou l'autre, à se soustraire à l'obligation de payer les frais occasionnés par sa bêtise.

Je ne puis pas comprendre, M. l'Orateur, comment il se fait qu'un tel homme occupe un poste si élevé. Si nous le jugeons d'après ses actes il peut faire ce qu'il lui plaît, il peut arrêter les gens paisibles et les obliger à faire de fortes dépenses, pour se défendre contre sa tyrannie. Comment se fait-il que cet individu ne rende pas compte de ses actes à quelqu'un des hauts fonctionnaires du chemin de fer ? Si nous avons besoin de renseignements au sujet de sa conduite, nous ne pouvons pas en obtenir. Je dis, M. l'Orateur, que c'est donner trop de privilèges à un homme de son caractère.

Comment se fait-il que cet homme qui a été renvoyé de la police de la ville de Québec, ait réussi à obtenir la position pleine de responsabilité qu'il occupe aujourd'hui sur un chemin de fer du gouvernement ? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner une semblable position à un homme de son caractère. Cet emploi devrait être donné à un homme de bonne réputation, qui pourrait commander le respect des employés du chemin et du public.

J'espère que l'honorable ministre des chemins de fer verra à ce que cette question soit réglée sans retard.

Bien que l'on m'ait dit que l'on fut obligé de soumettre ces documents à l'honorable ministre de la justice pour voir si le gouvernement local n'était pas tenu de payer ces frais, je dois dire que, dans mon humble opinion, le gouvernement local n'a pas à s'occuper de la bêtise de ce détective. Je prétends que le gouvernement, ou plutôt le département des chemins de fer est responsable des actes de ses employés. Je prétends que justice devrait être rendue immédiatement par le renvoi de cet officier, car c'est une tache noire sur le département des chemins de fer ; il déshonore la position qu'il occupe sur le chemin de fer Intercolonial.

M. BILLY : M. l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'adresser la parole à cette honorable Chambre, et encore moins de faire aujourd'hui mon premier discours ; mais la question soulevée par mon honorable ami, le député de Kamouraska (M. Blondeau) intéresse grandement mon comté, et je me permettrai de faire quelques remarques à ce sujet. Ces remarques sont celles-ci : des faits semblables à ceux que vient de mentionner mon honorable ami, se sont passés dans le comté de Rimouski. En 1881, M. Skiffington fit arrêter quatre fils de cultivateurs, gens bien paisibles, pour obstruction sur la voie du chemin de fer Intercolonial, dans la paroisse de Sainte-Flavie, dans le district de Rimouski. Comme j'avais alors l'honneur de siéger comme magistrat pour le district de Rimouski, on amena ces accusés devant moi, et l'on procéda à la preuve. L'enquête faite le premier jour n'était pas suffisante pour faire condamner les accusés à subir un procès. On ajourna l'enquête à un autre jour, et le jour arrivé on amena d'autres témoins avec le même résultat ; il y eut un second ajournement, puis un troisième, et enfin, le quatrième démontra que l'on n'avait pas de témoins pour prouver les faits que l'on mettait à la charge de ces personnes. Je fus donc forcé de renvoyer ces accusés, et cette enquête à coûts un montant considérable de frais qui n'ont jamais été payés. Le greffier de la cour s'est adressé au gouvernement de la province de Québec qui a refusé de les payer ; il s'est adressé ensuite au gouvernement fédéral, et sa demande a en à peu près la même solution. La province de Québec laisse à la charge du poursuivant les frais de l'enquête préliminaire lorsque cette enquête n'établit pas l'accusation. De plus, lorsque l'enquête préliminaire prouve que l'accusation est fondée, le gouvernement de la province de Québec ne paie alors que les frais d'huissier.

Maintenant, si l'on s'adresse à M. Skiffington pour le paiement des frais, il répondra : Je n'ai rien à faire personnellement à cela ; j'étais employé du gouvernement et c'est en cette qualité que j'ai fait la disposition qui a causé l'arrestation des personnes en question. Je crois que, si l'on examine l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, l'on verra que par la clause 91, s. 27, le gouvernement fédéral seul a le droit de passer des lois concernant les offenses criminelles et la procédure qui s'y rapporte ; les provinces ayant seulement le pouvoir de constituer les tribunaux. Or, je soutiens que si le gouvernement fédéral a seul le droit de faire les lois criminelles, il doit payer les frais d'exécution de ces lois, comme les provinces paient les frais d'administration de la justice civile. Puisqu'il en est ainsi, il me semble que le gouvernement fédéral devrait payer les frais de l'administration de la justice criminelle, et c'est pour cette raison que j'attire l'attention de cette Chambre sur cette question, étant, d'un autre côté, bien persuadé que si le gouvernement fédéral se charge des frais de la procédure criminelle, la province de Québec n'en sera pas fâchée pour sa part.

COMTE DE GASPE

La présentation des candidats a eu lieu, hier, dans le comté de Gaspé. L'honorable E. J. Flynn, commissaire des chemins de fer, a pour adversaire le major Slons, du bassin de Gaspé.

La votation aura lieu le deux avril. Le succès de monsieur Flynn ne fait pas de doute. Si l'Electeur, pour une fois, voulait être franc, ne pas dissimuler sa pensée, il l'avouerait dès aujourd'hui.

ELECTION

Une élection aura lieu prochainement à East Grey, Ontario, pour la législature provinciale. Il s'agit de remplacer feu M. Lauder, conservateur. Les candidats sont M. John Cameron, réformiste, et M. Neil McColman, conservateur.

CA ET LA

M. Tassé, député d'Ottawa, demande au gouvernement s'il se propose d'offrir aux Canadiens expatriés dans les Etats-Unis les mêmes avantages qu'il a annoncés dernièrement au sujet des émigrants Européens, à savoir que des mesures seraient prises pour que leur passage depuis Québec ou New-York, jusqu'à

Winnipeg, au lieu de \$31.50 ne leur coûtât, à l'avenir, que \$12 chacun.

Demain, les députés conservateurs de Québec se réunissent en caucus à Ottawa.

Lundi prochain sera discuté le bill des orangistes. On s'attend à des incidents intéressants.

Un député d'Ontario désire savoir ce que l'institution de nos gouverneurs généraux a coûté depuis la Confédération. Il demande un état détaillé de toutes les dépenses générales de voyage d'eux et de leur suite, etc.

LE GRAND-TRONC

Les recettes du Grand-Tronc pour la semaine écoulée au premier de mars ont réalisé la somme de \$298,568, soit une diminution de \$40,787 sur les recettes de la semaine correspondante en 1883. Voici maintenant un état comparatif des recettes des neuf premières semaines de l'année :

Table with 2 columns: Year, Amount. 1883.....\$2,938,958; 1884.....2,693,492

Comme on le voit, la différence est assez grande. Il s'agit d'une moins-value d'environ un quart de million. Et remarquons bien que les recettes des deux premiers mois de l'année 1883, comparées avec celles de l'année précédente, accusaient aussi un déficit.

Cette année on a conduit 654,788 voyageurs, tandis que, en 1883, ce chiffre était moindre de 26,733.

LES FAILLITES

Un peu de statistiques. C'est un état comparatif des faillites pour les années 1879 et 1883. La chose ne fera pas plaisir à nos confrères libéraux, mais elle instruira leurs lecteurs à qui ils ont soin de ne jamais dire un mot de ces renseignements. En 1879, il y a eu 1,962 faillites représentant une somme de \$29,347,937. En 1883, le chiffre des faillites se trouve réduit à 1,384, avec un montant de \$15,949,361, qui se réduit encore, en soustrayant les faillites à Winnipeg, à \$12,080,361.

La comparaison mérite d'être signalée. C'est un démenti donné aux assertions mensongères qu'une certaine presse se plaît à répéter. Cette statistique est un témoignage honnête en faveur de la présente période. Il n'y a pas à se tromper. En 1879, on enregistrait une faillite par chaque vingt-neuf commerçants et l'année dernière on ne comptait qu'une faillite par chaque quarante-sept commerçants.

Et maintenant, messieurs les libéraux, quand vos organes viendront vous parler de dépression, de banqueroute, de crise, tout cela avec force italique et points d'exclamation, demandez-leur des chiffres et voyez vous-mêmes ensuite, par les statistiques, si on ne vous a pas trompés.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 11 mars 1884.

M. FOSTER soulève une question de privilège. Il proteste contre les journaux qui prétendent, que c'est dans le but d'éviter un vote sur la résolution amendée par lui devant la Chambre la semaine dernière concernant la prohibition totale des liqueurs enivrantes, qu'il aurait prononcé un discours aussi long. Il dit que cette insinuation est entièrement fautive.

L'hon. McLELLAN propose que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

Qu'il est expédient de modifier l'Acte concernant l'engagement des matelots, 1873, et l'acte concernant les certificats des capitaines et des seconds de navires, 1874, à l'effet d'en appliquer certaines dispositions aux navires canadiens, naviguant à l'étranger de plus de cent tonneaux de registre, au lieu de plus cent cinquante tonneaux de registre.

La Chambre se forme en comité et adopte cette résolution, et un bill basé sur celle-ci est lu une première fois.

SIR LEONARD TILLEY propose que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante : "Qu'il est expédient d'amender l'acte refondu 1877, en tant qu'il affecte les compagnies co-opératives d'assurance sur la vie, les sociétés de bienfaisance mutuelle et autres semblables."

Sir LEONARD dit qu'un rapport de l'inspecteur des assurances démontre la nécessité du bill qui sera basé sur cette résolution. Par ce bill les compagnies co-opératives d'assurance sur la vie et les sociétés de bienfaisance mutuelle seront tenues de faire un rapport annuel de l'état de leurs affaires au gouvernement et sujettes aux mêmes conditions que les compagnies d'assurance sur la vie qui ont un dépôt de \$50,000 dans le trésor public. Le gouvernement peut demander des rapports plus souvent qu'une fois par année, et s'ils sont satisfaisants, le ministre des finances aura droit d'escompter, telle association de faire le dépôt requis des compagnies d'assurance sur la vie, et cette exemption sera continuée tant que les affaires de telles sociétés paraîtront conduites avec économie et prudence.

Cette résolution est adoptée et le bill est lu une première fois.

L'hon. M. COSTIGAN propose que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :

"Qu'il est expédient de décréter que tous contrats pour la vente et la livraison du charbon seront faits pour telles ventes et livraison au poids et que toutes ventes de charbon seront faites au poids."

Cette résolution est adoptée et le bill lu pour une première fois.

L'hon. M. McLELLAN propose que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante : "Qu'il est expédient d'amender l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur 1882, en réduisant les honoraires à payer lors du renouvellement des licences d'ingénieur."

Cette résolution est adoptée et le bill lu pour une première fois.

En réponse à M. BLAKE, L'hon. M. POPE dit qu'il en dépendra des imprimeurs que le 2e volume du recensement soit terminé en trois semaines au plus.

SIR LEONARD TILLEY propose que les résolutions concernant les changements dans le tarif soient lues et adoptées. Sir RICHARD CARTWRIGHT se lève et prononce un long discours dans lequel il critique les changements apportés et la politique générale du gouvernement.

Plusieurs autres députés par ent sur la même question et la discussion se continue à la séance du soir.

Après le concours dans les résolutions, la Chambre s'ajourne à une heure à m.

NOUVELLES GENERALES

Une pensée par jour : on ne fait son bonheur qu'en s'occupant de celui des autres.

—Aujourd'hui on fait de l'acool avec tout même avec des châtaignes. Cent livres de ce fruit donnent environ deux gallons d'un excellent acool.

—Les conditions existantes dans le Nord-Ouest, l'épaisseur de la neige et la profondeur à laquelle le sol est gelé, font craindre de désastreuses inondations, lors de la débâcle, sur le Missouri, la rivière Rouge et le Mississippi.

—Il y a 45 000 femmes et jeunes filles employées dans les fabriques de Chicago ; elles remplacent un nombre égal d'hommes, mais n'obtiennent que la moitié de leur salaire.

—Une crime horrible a été commis à Paris. Un enfant de trois ans, dont la vie n'a été qu'un martyre, a été assassiné par son père qui lui a brisé la tête contre la cheminée. Si la peine de mort peut être juste pour quelqu'un, c'est bien pour ce misérable.

—Thomas Sullivan, accusé d'incendie, s'est suicidé en présence de sa femme, à Stanford, Connecticut.

—Les inondations ont exercé de grands ravages aux Etats-Unis, cette année. A l'heure qu'il est, le fléau cause encore des dégâts en Californie. Quand viendra l'époque du dégel, qui sait si dans quelques parties du Canada, nous n'aurons pas à souffrir de l'eau. Si la fonte des neiges est trop rapide, à la quantité que nous avons, on peut appréhender l'inondation.

—Le fils du docteur Hooper, âgé de quinze ans, et résident à Holman station, Ohio, s'est pendu dans la grange de son père. On ne voit rien qui ait pu motiver l'accomplissement d'un pareil crime.

—La comtesse de Chambord a permis au cardinal de Lavergne de toucher immédiatement la somme de cent mille francs que son mari avait légués pour les missions d'Afrique, mais dont elle avait la jouissance jusqu'à sa mort.

Ces missions s'étendent dans le Sahara, le Soudan et jusqu'aux grands lacs de l'Afrique équatoriale. Elles exigent une dépense d'au delà cent mille piastres par année.

—On a enregistré à Toronto, la semaine dernière, 66 naissances, 13 mariages et 46 décès.

—On vient de faire l'enquête qui a pour objet de relever le nombre des naufrages sur les côtes de France de 1877 à 1883, c'est à dire pour une période quinquennale.

—On a constaté qu'il a eu 1,346 naufrages ayant entraîné la mort de 949 hommes.

—La Roche, le tragédien, est mort à Vienne.

—Il sera expédié cette semaine de New-York en Europe, cinq millions de piastres en or.

—Les républicains mettront sur les rangs Blaine ou Arthur pour la prochaine élection présidentielle des Etats-Unis. Le candidat des démocrates sera probablement Tilden.

—Le sénat a ratifié hier, par un vote de 41 contre 20, le nouveau traité avec le Mexique.

—N. H. Page, acteur connu sous le nom de Teddy Byron, est décédé.

—La chambre de Boston a adopté hier un projet de loi punissant de la peine du fouet les batteurs de femme.

—Le fils de M. H. Turner, âgé de 12 ans, s'est tué d'un coup de revolver à la suite d'un reproche que sa mère lui avait fait.

—Le Quotidien, après le Moniteur Universel, a rapporté le fait que les restes de Bougainville étaient enterrés au cimetière du Calvaire à Paris.

Le Journal de Québec dit que le visiteur peut voir dans la crypte du Panthéon à Paris, la tombe de Bougainville qui se trouve en face de celle du maréchal Lannes. Il se demande laquelle est la véritable ? Est-ce celle du Calvaire ou celle de Sainte-Geneviève du Panthéon ?

La parole est au Moniteur.

—Les recettes du Pacifique canadien pour la dernière semaine de février ont été de \$69,000. L'année dernière, elles étaient de \$56,000. Il est vrai que le nombre de milles de voie en exploitation

n'était pas le même. Il n'atteignait que le chiffre 1,152, tandis que, aujourd'hui il est de 2,033.

—La cour vient de condamner à une amende de mille piastres M. Anjoh qui avait employé cinq électriciens conservateurs de voter à l'élection d'Algoma. Ce n'est là que le commencement, nous en verrons bien d'autres.

—Un nouveau remède américain... Il s'agit de l'introduction du sable dans nos estomacs fatigués.

Un Américain, M. Webb Barber, qui digérait fort mal et dont l'estomac fonctionnait difficilement, s'est guéri en mangeant du sable, du sable commun de rivière. Puisque les polets mangent du sable pour faire leur digestion, M. Webb Barber se demanda pourquoi les hommes n'en feraient pas autant avec le même résultat.

The Medical Press dit que ce traitement des maladies d'estomac va se généraliser, et bientôt les médecins enverront leurs malades sur telle ou telle grève ou dans telle carrière renommée pour y faire une cure de sable.

TELEGRAPHIE

ANGLETERRE

Londres, 11 mars.

L'université d'Oxford a décidé de faire subir aux femmes les mêmes examens qu'aux hommes.

—Le baron Tennyson, prenant son siège à la Chambre des Lords cette après midi, a dû emprunter la robe de Lord Coleridge, sa robe ayant été volée.

—Un détachement de marins a reçu ordre de partir immédiatement pour le Soudan.

FRANCE

Paris, 11 mars.

Le Journal des Débats publie une lettre de Renan demandant des souscriptions publiques pour venir en aide à la mission de Maspero, l'Égyptologue, afin de protéger les monuments de l'Ancienne Égypte, qui depuis deux ans, menacent ruine.

—Le comité nommé par la Chambre des députés pour prendre en considération la question de l'importation du porce, a décidé, avec l'assentiment du gouvernement, de consulter les conseils généraux des divers départements à ce sujet.

Le comité demandera au gouvernement d'enlever l'embargo sur l'importation du lard, tant qu'on ne sera pas arrivé à une décision.

—Le prince Jérôme Napoléon a adressé la parole hier soir, aux journaux Bonapartistes qui sont en faveur d'une révision de la constitution. Il leur a dit que c'était un peuple, qui après tout est le maître de ses destinées, à décider ce qu'il désire. Il leur a fait valoir les avantages d'une plébiscite et leur a dit que c'était à cela qu'ils devaient surtout s'attacher.

Il est plus que jamais question de chasser le Prince Napoléon du territoire français.

Lyons, 11 mars.

On a fait l'inspection de la bière envoyée au Comte de Paris et qui a été saisie ici. Cet examen a fait découvrir une quantité de dynamite, habilement disposée, et qui eut été suffisante pour tuer plusieurs personnes.

ALLEMAGNE.

Berlin, 11 mars.

L'incident Lasker a rendu Bismark très irascible, perdant 40 livres en poids depuis peu de temps. On a des craintes au sujet de sa santé.

EGYPTE.

Souk-Im, 11 mars.

Le feu a commencé à Seariba à huit heures ce soir. Le général Graham et le colonel Stuart avec toute l'armée se sont portés de suite vers cet endroit.

—La cavalerie a promptement dispersé 300 rebelles campés à Ziniba.

—Les partisans d'Osman Digna sont encouragés à combattre et des renforts arrivent continuellement. Digna a envoyé dans les montagnes, les femmes, les enfants et le bagage.

—Un certain nombre de conducteurs de chameaux ont été cernés lorsqu'ils étaient en route porteurs d'un ordre remerciaut le général Baker et Brasby pour les services rendus aux égyptiens par eux.

CHINE

Canton, 11 mars.

Les chinois font d'actifs préparatifs pour la guerre. Un grand nombre de troupes passent par Canton. On augmente le nombre de magasins d'armes et de munitions; tout indique que la guerre sera longue. Malgré tout cela les européens ne sont pas molestés, au contraire ils sont traités avec une parfaite courtoisie.

Hong Kong, 11 mars.

Le général Millot commença lundi le bombardement de Bao-tsinh.

QUEBEC.

Montréal, 11 mars.

Les membres de la société Saint-Patrice se préparent à célébrer avec

pompe leur fête nationale par une grand-procèsion.

—Les cafés deviennent de plus en plus nombreux à Montréal. Il doit s'en établir un nouveau au Windsor.

—Les voies de chemin de fer ne sont pas encore toutes débarrassées. Certains trains sont même arrivés aujourd'hui à neuf heures en retard.

—On affirme que la lumière électrique doit être placée dans quatre églises de cette ville.

—Le procureur du gouvernement fédéral poursuit les directeurs de la banque d'Echange pour \$237,000 montant déposé. Cette somme est réclamée comme privilégiée.

—Un incendie qui s'est déclaré, ce matin, dans le magasin d'instruments agricoles de Larmouth et fils, a causé des dommages pour un montant de \$2,000.

—L'hon. Bradley Bulw a produit une opposition pour la vente de ses parts dans le chemin de fer Montréal, Portland et Boston. Le shérif a annoncé la vente de ses parts même celle du chemin de fer du Sud-Est, pour samedi prochain. On a raison de croire que la voie ferrée du Pacifique canadien obtiendra sous peu, le contrôle de ses deux lignes, c'est pourquoi on s'empresse de vendre ses parts.

—Le recorder de cette ville a refusé le témoignage du charretier Charette, dans une cause d'assaut, parce qu'il a été prouvé que ce charretier était un blasphemateur notoire.

—Le révérend père Lacombe est à s'occuper de l'organisation pour envoyer des colons canadiens dans le Nord-Ouest. Chaque colon recevra de la compagnie qui se forme actuellement 160 acres de terre.

—La compagnie de prêts et crédit foncier a intenté une action contre l'entrepreneur H. J. Bremer pour le recouvrement de \$3,000 montant d'un billet qu'il aurait donné à Craig, l'ex-gérant de la compagnie.

—On dit que le Grand-Tronc a accepté la soumission de la "Cumberland Coal Co" de la Nouvelle-Écosse pour lui fournir 60,000 tonnes de charbon. Le Grand-Tronc aurait aussi accepté la soumission de MM. Dobell & Cie pour en fournir 20,000 tonnes.

—La police a découvert dans une maisonnette de la rue St-Antoine trois femmes qui se mouraient de faim. Elles se nomment C. M. Filt, E. A. Jones et Alice Jones, fille de cette dernière. Les deux premières sont âgées de plus de 50 ans. Elles sont arrivées de Toronto à Montréal, il y a quelques mois, avec un peu d'argent et n'ont pu se procurer de l'ouvrage comme coaturiers. Elles ont préféré se laisser mourir de faim plutôt que de mendier. Lorsqu'on a découvert ces trois malheureuses elles étaient dans leurs lits et tellement faibles qu'on a été obligé de les faire transporter à l'hôpital pour leur procurer le soin qui leur était nécessaire.

ONTARIO

Ottawa, 11 mars.

M. Girouard M. P., contredit la nouvelle qu'il ait reçu les documents publiés par certains journaux et prétendus signés, il y a deux mois, par un certain nombre de ses électeurs.

—La convention sanitaire d'Ottawa s'est réunie aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville. Le but de cette association est de propager autant que possible la science hygiénique chez le peuple.

Au reste, il n'y a pas de science qui soit plus nécessaire de se dévouer et de se propager. Un grand nombre de médecins de la province d'Ontario y assistaient.

Toronto, 11 mars.

MM. Grand et Walsh ont vendu 70 têtes d'animaux, race Jersey et Ayrshire, pour plus de \$9,000.

LES LICENCES.

Voici une copie des quatre résolutions qui ont été adoptées à la dernière séance du Bureau des Commissaires :

1o Qu'il ne serait pas accordé pour le District des licences de la municipalité de la paroisse de Québec un nombre plus élevé de licences pour hôtels et bavettes que celui déjà existant, depuis le premier de mai prochain jusqu'au trentième jour d'avril suivant, inclusivement;

2o Que les licences qui peuvent être accordées conformément à l'Acte de licences de 1883, tout en ne dépassant pas le nombre fixé par la loi, pourront encore, en tout temps de l'année, excepté durant les mois de juillet et d'août, pourvu toutefois que les requérants se conforment à la loi et aux règlements de ce Bureau, être accordées aux personnes qui pourront donner des raisons valables pour n'avoir pas fait leur application avant ou le premier jour de Mars, si le Bureau ou deux des Commissaires trouvent ces raisons justes et raisonnables;

3o Que les résolutions ci-dessus ne pourront pas s'appliquer aux licences qui, d'après le dit acte, peuvent être accordées durant l'année, quelqu'ait été les résolutions antérieures;

4o Que les résolutions ci-dessus soient rendues publiques au moyen d'un avis public certifié et affiché à la porte exté-

rieure du bureau de la Cour de Recorder de la cité de Québec.

Cette loi impopulaire a fait du bruit depuis quelques mois. La presse en général l'a désapprouvée et la députation conservatrice de Québec demande son rappel au parlement fédéral.

Le gouvernement lui-même semble peu y tenir, puisque parmi les inspecteurs qu'il a nommés, se trouvent des hommes décédés l'année dernière.

COURRIER DE LEVIS.

Écclésiastique.—Le révérend Père Dallaire, dominicain, a quitté cette semaine, la maison de son ordre à Saint-Hyacinthe pour aller demeurer à Lewistown, Maine. Le Père Dallaire est un Canadien, natif de St-Charles, où réside encore sa famille. Il compte aussi plusieurs proches parents à Lévis.

La charité.—Nous croyons intéresser les membres de la conférence Saint-Vincent de Paul de Lévis, en publiant le petit compte rendu suivant des conférences Saint-Vincent de Paul de Montréal. Il y en a 19 : 17 pour la population canadienne française et 2 pour la population irlandaise. Le nombre des membres est de 1,772.

Les recettes, en l'année 1873, se sont élevées à la jolie somme de \$10,736.12. Les dépenses à la somme de \$7,706.23 et les dons particuliers à \$1,400.00.

Des secours ont été donnés à 836 familles, comprenant 3,320 personnes. Il a été distribué 58,952 livres de pain et 850 cordes de bois, pour environ \$200 en valeur, \$650 en nature, provisions, \$150 pour loyer, pensions et \$350 en argent.

Il a été dépensé plus de \$400 pour le patronage des enfants.

—La Salsepareille d'Ayer est justement ce qu'il vous faut comme médecine de printemps Supérieur à toute autre.

Les chemins de fer.—Sur la rive sud, n'en déplaçant à nos confères de Québec, les chemins de fer—sauf le Québec central—n'ont pas éprouvé d'aussi fâcheux contre-temps que ceux du Nord.

Contrairement à ce que l'on dit de l'autre côté du fleuve, le train du Grand-Tronc n'était guère plus d'une heure en retard hier matin. A dix heures nous avions nos malles de l'Ouest.

Le train de l'Intercolonial était un peu plus en retard, hier au soir, et le Grand-Tronc a dû être expédié à Montréal avant son arrivée, et sans char d'ortoir.

Le couvent de Stanstead.—Les religieuses dont les noms suivent du couvent des Ursulines à Québec ont été choisies pour aller s'établir au nouveau couvent de cette communauté religieuse à Stanstead, en mai prochain : Mère Ste-Madeleine (Mlle Angers) supérieure, Mère St-Stanislas (Mlle Batterson), Mère du Sacré-Cœur (Mlle McDonald), Mère St-Barthélemi (Mlle Power), Mère St-Félix (Mlle Taibot). Au mois d'août, leur nombre sera augmenté de deux.

On a dû commencer ces jours derniers la pose des enduits dans ce nouveau couvent. Les travaux seront achevés dans le mois de mai.

—Cette extrême lassitude qu'on ressent indique l'impureté du sang. La Salsepareille d'Ayer le purifie et fortifie le système.

Incendie.—On nous écrit de Saint-Barnard, comté de Dorchester, que lundi matin, vers neuf heures, le feu a détruit de fond en comble la maison de monsieur Gervais Outeau, située près de l'église. En moins de deux heures, les flammes avaient dévoré le bâtiment avec une partie des meubles et effets qu'il contenait.

Toute la population du village était sur les lieux, mais l'élément destructeur fit de si rapides progrès que l'on se trouva bientôt dans l'impossibilité de lui arracher quoi que ce soit.

Par cet incendie, monsieur Outeau perd mille piastres, car, malheureusement, il n'a pas un sou d'assurance.

Le temps qu'il fait.—Il pleut depuis hier soir; le temps est doux, le ciel couvert de nuages.

Le pont.—La pluie qui tombe en ce moment aura pour effet de rendre le chemin sur le pont presque impassable. Sous l'épaisse couche de neige, l'eau va de bonne heure miner la glace et l'on peut s'attendre à ce que les communications entre les deux rives seront interrompues dans quelques semaines, à moins toutefois que les bateaux-passeurs se chargent de rompre l'obstacle.

Élection.—C'est aujourd'hui que doivent se réunir à Saint-Romuald, les maires des diverses paroisses du comté de Lévis pour faire l'élection du préfet.

Mauvaises herbes.—La législature d'Ontario vient d'être saisie d'un bill relatif à la destruction des mauvaises herbes, ainsi qu'aux maladies qui affectent les arbres fruitiers.

A l'avenir, les propriétaires et les occupants de terrains seront tenus de couper, détruire ou brûler les mauvaises herbes et les arbres fruitiers atteints de certaines maladies des "yellows" par exemple.

Il suffira pour les y contraindre d'un règlement municipal qui mette le présent acte en vigueur.

La province de Québec retirerait, croyons-nous, de grands avantages de l'adoption d'un acte semblable.

Note personnelle.—Monsieur le conseiller Albert Marquette est arrivé à Lévis, ce matin, à deux heures. Plusieurs de ses amis étaient allés à sa rencontre jusqu'à la station Saint-Pasca.

Essai.—Demain après-midi, à trois heures, on fera l'essai de l'appareil de sauvetage B. Kiston à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance. Le public est invité. Si le temps est mauvais, l'expérience aura lieu le lendemain.

Position dangereuse.—Il a failli arriver un accident très grave à sept personnes occupées à débayer la voie en face de Saint-Philippe de Néri, la semaine dernière, dit le Nouvelliste.

Ces sept personnes étaient tout entières à leur travail lorsqu'un train de l'Intercolonial s'avança sur eux avec une assez grande rapidité.

Pris comme ils étaient entre deux monticules de neige, ils ne pouvaient songer à l'éviter. Par bonheur une charue était attachée à la locomotive. Elle les hurta sans en blesser aucun et les rejeta avec la neige de chaque côté de la voie. On peut dire toutefois que les sept ouvriers l'ont échappé belle en cette occasion.

COURRIER DE QUEBEC

Attaque d'apoplexie.—Lundi, un des détenus de l'asile de Beauport, du nom de Chouinard, de l'Islet, a eu une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. l'abbé Pampalon, de la cure de Saint-Roch, a été mandé en toute hâte pour lui administrer les derniers sacrements.

Conférences.—Ce soir, monsieur Thomas Nesbitt fera une conférence sur les grèves devant la Société Casault.

Demain soir, à huit heures, monsieur l'abbé LeBlanc donnera à la salle de l'Institut canadien une conférence intitulée : Tempêtes et zéphyrs.

Notes personnelles.—Les honorables Ross et Robertson sont de retour à Québec.

—L'honorable Batchet, secrétaire provincial, est parti hier pour la Beauce, où il donnera sa déposition dans une cause.

—L'honorable L. O. Taillon sera à Québec ce soir.

Voleurs.—Une nuit de la semaine dernière, les voleurs de la basse-ville ont mis en fuite deux individus qui étaient en train de faire ample provision de charbon sur le quai Crawford. Ils avaient déjà rempli plusieurs poches qu'ils ont laissées là avec leurs trousseaux.

Nomination.—Le lieutenant-colonel Thomas Roy succède à son frère comme agent de l'assurance maritime et contre le feu Royale canadienne.

Hébert.—Ce jeune homme que la police vient d'arrêter à Québec appartient à une bonne famille de Montréal, où il était employé au bureau de la milice. Il est accusé d'avoir forgé un billet.

Depuis son arrivée en cette ville, il menait la vie à grands guides, logeant dans les premiers hôtels et se promenant presque tous les jours en voiture à deux chevaux qu'il louait aux écuries Campbell.

Lors de son arrestation, Hébert n'a manifesté aucune surprise. Au poste central, il a été fouillé. On a trouvé dans ses poches un revolver dont les sept chambres étaient chargées et un billet de dix piastres qu'il dit être tout ce qu'il possédait. Il cherchait à tromper la police, puisque quelques instants plus tard, on trouvait dans un gousset fort dissimulé de ses habits une somme de soixante piastres.

Hébert sera conduit à Montréal aujourd'hui, où s'instruira son procès.

Plante.—Pas de nouvelle de Plante qui a pris aujourd'hui sa sixième journée de liberté. Comme il a cinquante piastres, on le croit aller retrouver sa femme à Chicago.

La neige.—Jamais la neige n'avait interrompu aussi longtemps le service du chemin de fer du Nord. Le premier train régulier depuis samedi quittait la gare du Palais lundi soir, mais rendu à Batiscan il s'est trouvé emprisonné dans la neige et obligé de passer en cet endroit une partie de la journée d'hier. Le train parti de Montréal dans le même temps n'est arrivé à Québec que hier au soir. Les voyageurs étaient sur les dents. Pas un train n'a quitté la gare du Palais, hier.

En outre des retards dans le service, des misères occasionnées aux voyageurs, la neige a encore fait éprouver de grandes pertes matérielles à la compagnie. Un train est venu en collision avec une locomotive et un chasse-neige qui le précédait pour débayer la voie. Les deux machines, le fourgon et un char à bagages ont été en partie démolis. Une troisième locomotive qui était attachée à l'arrière du train a reçu quelques avaries.

Les mécaniciens ont échappé à la mort en se jetant dans la neige, après avoir renversé leurs machines.

On dit aussi que sur la ligne de Pacifique, entre Hochelaga et Saint-Martin, trois locomotives ont été avariées.

La section ouest du chemin du Nord est aussi complètement bloquée. Ce train parti d'Ottawa samedi n'était pas encore arrivé à Montréal, hier au matin.

Inondation.—Au dire des riverains de Montréal, on n'a jamais vu autant de neige à cette époque de la saison, et l'on redoute pour le printemps une inondation désastreuse.

Deces.

FORTIN.—A St-David de LaSalle, le 10 courant, à l'âge de 91 ans et 8 mois, Dame Marie Catharine Lumelin veuve de J.B. Fortin, ci-devant de la paroisse St-Charles, Bellechasse.

Les funérailles auront lieu demain à 8 heures à l'église St. David.

Le convoi quittera la demeure de sa fille Madame veuve François Carrier, No 112, rue St. Laurent, à 7 3/4 hrs.

Sans autre invitation parents et amis sont priés d'y assister.

BOITEAU.—A Québec, le 11 du courant, à l'âge de 70 ans et 11 mois, M. Joseph Boiteau. Ses funérailles auront lieu vendredi matin à 8 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 191, rue d'Argyllton, à sept heures et demi.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

UN GRAND LOT D'HUITRES

A VENDRE

MALPEC ET CARAQUEZ

S'adresser à JOS BROUSSEAU, 26, Rue Henderson, Paris.

A l'enseigne du quart suspendu.

Logements à louer

Deux magnifiques logements de six chambres chacun, très bien peints, en parfait ordre, sont à louer dans la maison du sousigné. Le prix est très modéré.

ISRAEL LEBON, Marchand épicer, Rue Saint-Georges.

12 mars 1884.—1m

AVIS

La société commerciale de Turgeon et Cie, a été dissoute ce jour de consentement mutuel.

Le sousigné continuera les affaires en son nom personnel, retirant les crédits et réglant toutes les réclamations.

NAPOLEON MURRAY, Lévis, 10 mars 1884.

Grand encan de meubles très

élégants par catalogues

Par OCT. LEMIEUX & Cie.

Jeudi, 13 mars

Magnifiques ameublements de salon en noyer noir au poli français, recouvert en cachemire de soie; ameublement de grand salon en crin; chaise de couture; chaise d'antaisie, montée sur broche; table de centre, cartes et de trumeaux dessus en marbre d'Italie; table de côté et de toilette; grands miroirs de trumeaux et de cheminée, cadres, richement sculptés; ornements, rideaux en damas, argentés, magnifique bibliothèque en noyer noir, avec écritoire cylindre; sideboards dessus en marbre; canapés, lits; grand assortiment d'ameublements de chambres à coucher de tous genres, avec glace anglaise et dessus en marbre; matelas en pur crin; tapis en pièces et cousus; et une grande quantité de chaises de salle à dîner.

Tout cet immense assortiment de meubles ci-haut mentionnés sera vendu jeudi 13 mars.

A notre salle d'Encan, 253, Rue de Faubourg Saint-Jean.

Le tout se compose de marchandises de choix, fini parfait, sortant des ateliers des meilleurs ébénistes de Montréal et Toronto.

Le tout sera visible MERCREDI le 22 de 2 à 8 heures p. m., où l'on pourra se procurer des catalogues; des chaises seront à la disposition des dames.

La vente commencera à 2 hrs précises. OCT. LEMIEUX & Cie. Encanteur.

8 mars 1884.—4f

Nouvellement reçu

AU MAGASIN

DU

BON MARCHÉ

A LEVIS

500 douzaines de mouchoirs assortis, 100 do broche, 3,000 verges Duck en coupon, 2,500 do Shirting blancs.

—AUSSI— Un grand lot d'étouffe à robe en coupon 25 Cts en bas de la valeur. A l'enseigne du lion d'or, 18 COTE DU PASSAGE J. B. MICHAUD.

AVIS

BOUTEILLES VIDES de toutes sortes achetées au plus haut prix chez P. J. MONTREUIL, Rue Commerciale, Rue Commerciale, Vis-à-vis les usines Carrier, Laine & Cie., dans la maison de briques rouges de Mme Veuve P. Barras. 8 mars, 1884.

BERNIER & ROY

AVOCATS, 78, Rue Commerciale LEVIS.

Société de Colonisation DE LA COTE DES TROIS-RIVIERES

AGENCE GENERALE: Rue du Palais, No 18, à Québec

GRANDE EXCURSION En France

200,000 Billets d'Excursion à 25 cts représentés par 200 séries de 1000 numéros chacune.

Cinquante numéros gagnants

Le tirage aura lieu aussitôt après le placement des Billets, il sera annoncé dans les différents journaux...

A LOUER Une maison à deux étages avec grand hangar, écurie, grand terrain, bon puits, etc., etc., située sur la route St-Henri, près de la rue St-Georges.

L'affaire Sougraine ROMAN PLEIN D'ACTUALITE PAR M. LEMAY.

SCHELETON DU QUOTIDIEN

Maurice et Therese. (Suite.) Comme il finissait de parler la porte du salon s'ouvrit. Un domestique, après l'avoir ouvert se jeta de côté pour laisser passer le personnage qu'il précédait et le savant Marachetti entra.

Chemin de fer Intercolonial. ARRANGEMENT POUR LA '83 Saison d'hiver '84

LE ET APRES LUNDI, le 10 DECEMBRE Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, tous les jours (le dimanche excepté), comme suit:

AVIS

EST par le présent donné que Joseph Morissette de Ste-Marie, comté de Beauce, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte l'autorisant à construire un pont sur la rivière Chaudière...

A LOUER La maison appartenant à M. Albert Marquette, contenant huit chambres bien finies avec hangar, écurie, etc., situés près de la barrière No 2, Quartier Saint-Laurent.

Odil. Vallières Horloger-Bijoutier, No 86, Rue COMMERCIALE

Amers Canadiens TRESOR DES DYSPEPTIQUES.

Diphtherine ou Anti-Diphthéritique Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge.

Préparé par le Dr N. LACERTE, Lévis, P. Q.

JEFFERY, MONTREUIL & CIE. Marchands à Commission

Poissons frais et fumé, Huile de Poisson, etc. No. 60, RUE DAHOUSIE, Basse-Ville, Québec.

A LOUER Une magnifique maison à deux étages en briques et anches, située rue Saint-Edouard, contenant 17 chambres et pourvue de toutes les améliorations modernes.

Compagnies d'assurance contre le feu. City of London (Angleterre) Capital \$10,000,000

THE Fire Association (Angleterre) Capital \$5,000,000

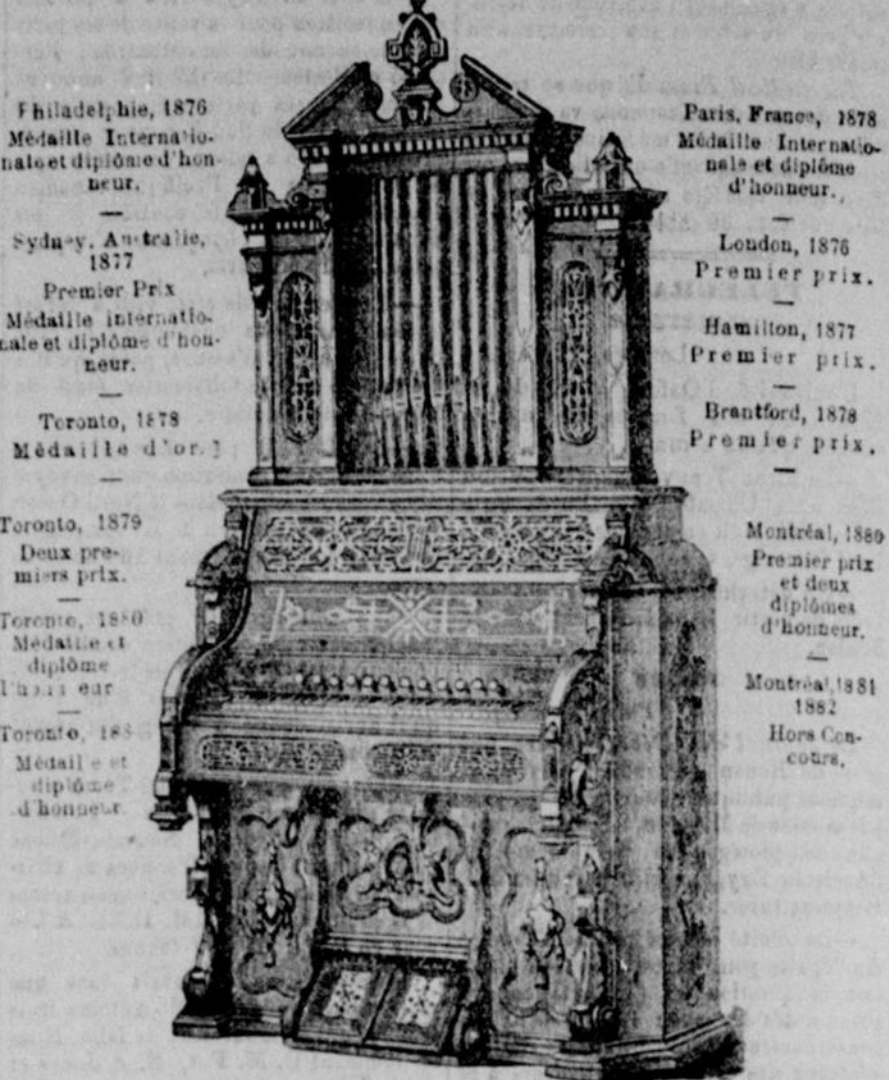
HARTFORD (Conn.) Actif \$4,500,000

Assurance sur la vie et contre les accidents "CITIZENS" Capital \$1,188,000

On demande Un petit garçon pour distribuer le journal.

ORGUES - HARMONIUMS "DOMINION."

Par la Compagnie d'ORGUES ET DE PIANOS "DOMINION" de Bowmanville, Ont.



Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments.

L. E. N. PRATTE, Dépôt général des orgues "DOMINION" No. 280, Rue Notre-Dame centre, Montréal.

IMMENSE VENTE DE Marchandises sèches A MOITIE PRIX VENEZ VOIR! VENEZ VOIR! C'est pour quelques jours seulement

G. H. Burroughs Courtier d'actions de Banque -ET- AGENT FINANCIER

second et qui est digne de votre confiance, continua madame de Randan. Le savant Marachetti s'élança les bras ouverts sur le chef de gare qui se trouva enveloppé dans une étroite accolade avant d'avoir pu s'y dérober.

trois clairs, donnaient à tout le visage une expression vague et inquiétante. Ils n'exprimaient rien ces yeux pâles, toujours levés vers le ciel, rien qu'une sorte de folie brutale et entêtée, capable de toutes les ruses et de toutes les violences.

Corporation de la ville de Lévis. Liste des électeurs de la ville de Lévis, pour les élections parlementaires de la province de Québec, pour 1884, en vertu de l'acte électoral de Québec.